

Fig. 1 - Extrait de presse : « La protection des sites », Le Réveil du Centre, vendredi 13 janvier 1911. Arch. dép. Haute-Vienne, 4 T 77, Protection des sites et monuments naturels, 1891-1959 : 2e chemise.

de la Protection de la Nature et de l'Environnement (AHPNE) fondée en 2009. Trois espaces ont d'ores et déjà été traités : la Seine-Maritime (2014), le Finistère (2011), et la région Centre (2018).

Le travail de post-doctorat mené en Limousin en 2015-2016 s'est appuyé sur les inventaires et les méthodes de ces études. Il s'inscrivait dans le projet de recherche « Histoire environnementale du Limousin » du CRIHAM (Centre de recherche interdisciplinaire en histoire, histoire de l'art et musicologie, EA 4270 des Universités de Limoges et de Poitiers) et a été financé par l'ex-région Limousin. Il prolongeait la réflexion développée par l'association Rencontre des Historiens du Limousin dans un ouvrage collectif de référence sur l'environnement et les paysages limousins du Moyen Âge jusqu'à nos jours³. L'inventaire établi dans ce cadre, bientôt disponible en ligne sur le site du CRIHAM, réunit les sources identifiées dans les fonds des Archives départementales de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, des Archives

municipales de Limoges et de Tulle, des archives de l'association Limousin Nature Environnement (LNE), des archives de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les fonds privés du chercheur Philippe Brunet et des sources imprimées de la Bibliothèque Francophone multimédia de Limoges (BFM). Nous proposons ici quelques pistes de recherches pouvant être menées à partir de cet inventaire régional d'archives à la lumière des travaux actuellement menés en histoire environnementale.

Les aménagements

Aujourd'hui la contestation des « grands projets inutiles et imposés » (aéroport de Notre-Dame-des-Landes, ligne à grande vitesse Lyon-Turin, etc.) rappelle que les grands aménagements ont répondu à des objectifs choisis de valorisation économique et à certaines représentations du progrès. Les paysages portent aujourd'hui les stigmates des usages qu'on voulut faire des milieux naturels. L'histoire de ce que l'on nomma l'équipement, puis l'aménagement du territoire à partir de la Seconde Guerre mondiale, mérite précisément d'être abordée comme un mécanisme décisionnel composé d'initiatives (locales mais souvent centralisées, consensuelles mais souvent conflictuelles), de réticences, de pressions, de conflits et de références idéologiques. Quels intérêts et quels objectifs ont présidé à ces transformations en profondeur de l'environnement ? Comment les équilibres des écosystèmes furent-ils pris en compte et quel impact les aménagements eurent-ils sur eux ? Dans les actes d'un colloque consacré aux perspectives d'histoire environnementale appliquée aux aménagements, Patrick Fournier et Geneviève Massard-Guilbaud invitent les historiens à revenir sur une « tendance antérieure qui consistait (...) à présenter

³ GRANDCOING Philippe (dir.), *Paysage et environnement en Limousin de l'Antiquité à nos jours*, Limoges, 2010.

l'histoire des aménagements comme une succession linéaire de progrès incontestables »⁴ et à questionner la manière dont les ingénieurs et les autorités administratives ont envisagé l'anthropisation des milieux naturels. Ont-ils rencontré, voire intégré, une sensibilité environnementale dont il faudrait rechercher, le cas échéant, les formulations ?

Si elle affleure *a priori* rarement dans les textes techniques sur les tracés de voiries ou les projets de grandes infrastructures, du moins surgit-elle dans certaines correspondances sous la forme d'une défense de l'esthétique paysagère à partir de la fin du XIX^e siècle. La Société pour la protection des paysages, fondée en 1901, s'y attela. Ainsi, le 12 novembre 1917, son président mettait en garde le Préfet de la Haute-Vienne contre la défiguration des paysages infligée par les équipements construits pour tirer profit de la « houille blanche »⁵.

Les aménageurs se heurtèrent également aux usages préexistants des milieux naturels, en particulier à ceux des paysans mais aussi à ceux des pêcheurs. Durant le dernier tiers du XIX^e siècle, les sociétés de pêche affirmèrent leur rôle de sentinelles des cours d'eau, dans un contexte où la déploration de leur dépeuplement faisait assez largement consensus⁶.

En réponse à leur alerte, les rapports des autorités se multiplièrent, à l'instar de celui sur « La réacclimatation du saumon dans le bassin de la Vienne »⁷. La bonne volonté politique était palpable : le 21 août 1913, le Conseil général de Creuse formula le vœu d'installer des échelles à poissons sur tous les barrages⁸.

La réglementation nationale sur les échelles à poissons existait en effet depuis la loi du 31 mai 1865 mais son application locale fut freinée, voire nulle, pour des raisons techniques, bureaucratiques et financières. En témoigne le rapport de l'ingénieur en chef du service hydraulique du département de la Creuse du 12 octobre 1911 :

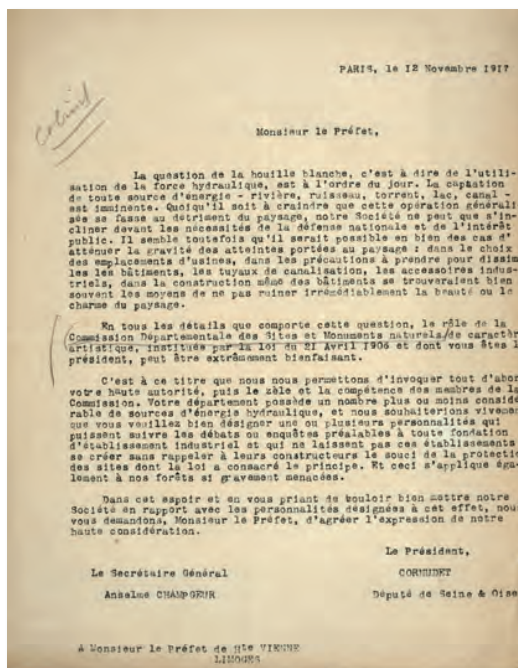


Fig. 2 - Lettre de M. Cornudet (Président de la Société pour la protection des paysages) au préfet le 12 novembre 1917. Arch. dép. Haute-Vienne, 4 T 77, Protection des sites et monuments naturels, 1891-1959, 2^e chemise.

il y estime que sur les barrages inférieurs à deux mètres de hauteur, l'installation d'échelles à poissons avait pour effet pervers d'attirer les braconniers. Quant au choix d'un modèle adapté d'échelle à poissons, il n'aurait pas relevé de sa responsabilité mais de celle du Service des Eaux et Forêts. Enfin, chacun se défaisait pour leur financement. En 1949, le sous-préfet de Bellac concédait d'un côté au préfet de la Haute Vienne que « la disparition du saumon dans [s]on arrondissement prov[enait] uniquement de la construction des barrages sur la Vienne et la Gartempe »⁹. De l'autre, il rappelait que ni le conseil général ni la préfecture n'affecteraient de fonds à ces travaux et qu'il revenait aux associations de pêcheurs à la ligne d'y contribuer. L'exemple des échelles à poissons montre donc que l'impact environnemental des barrages était bien connu, que les solutions techniques existaient mais que ces travaux supplémentaires ont longtemps été perçus comme accessoires. Ces conflits d'usage furent également saillants lors de la construction des imposants barrages hydroélectriques (au

⁴ MASSARD-GUILBAUD Geneviève et FOURNIER Patrick, *Aménagement et environnement. Perspectives historiques*, Rennes, 2016, p. 277.

⁵ Arch. dép. Haute-Vienne, 4 T 77, dossier 2.

⁶ LUGLIA Rémi, *Des savants pour protéger la nature. La Société d'acclimatation (1854-1960)*, Rennes, 2015, p. 122-123. Pour le Limousin : MALANGE Jean-François, « Environnement et paysage aquatique en Limousin aux XIX^e-XX^es. Pêcheurs à la ligne, pisciculteurs, savants et l'État face aux poissons, lacs, cours d'eau du "Pays de l'arbre et de l'eau" », dans Philippe GRANDCOING (dir.), *Paysage et environnement en Limousin, op. cit.*, p. 315-338.

⁷ Rapport présenté par le Conservateur en chef du service de la pêche. Arch. dép. Haute-Vienne, 985 W 1781.

⁸ Arch. dép. Creuse, 4 M 52.

⁹ Arch. dép. Haute-Vienne, 985 W 1781.

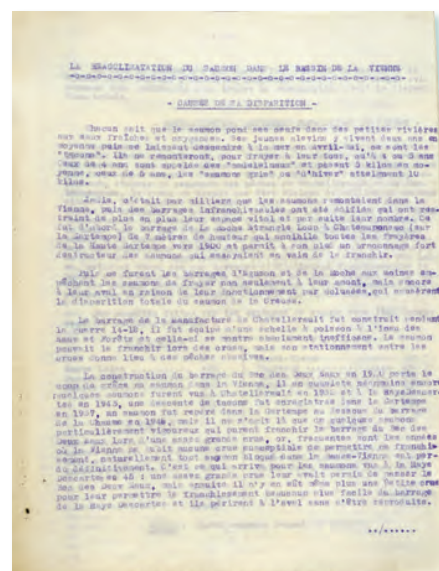
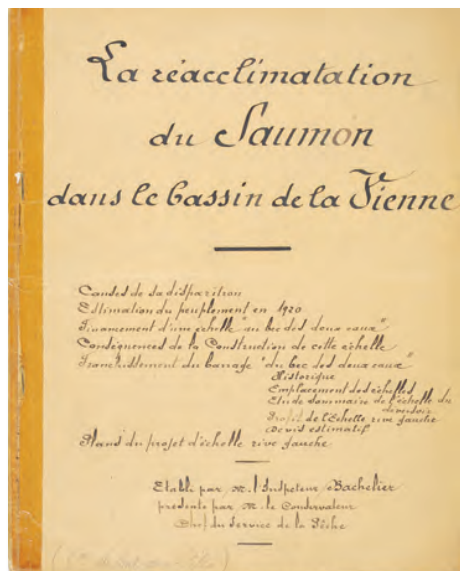


Fig. 3 et 3bis - 1ère page manuscrite d'un dossier intitulé « La réacclimatation du saumon dans le bassin de la Vienne » (1949). Arch. dép. Haute-Vienne, 985 W 1781 : Enquête sur les maladies des poissons (1967-1968).

nombre de 42 de plus de 10 mètres aujourd'hui en Limousin). En Corrèze, les expositions aux Archives départementales sur ces travaux hydrauliques¹⁰ et le travail anthropologique mené sur la mémoire de l'ennoiement des villages nécessaire à l'édification du barrage de Bort-les-Orgues¹¹ ont commencé à rendre compte du traumatisme des populations, souvent laissé au second plan dans les récits historiques de ces grands projets modernisateurs. Il faut systématiser ce travail d'histoire sociale mettant au jour les intérêts contradictoires qui y furent en jeu, en s'appuyant en particulier sur les fonds relatifs aux expropriations¹². Les résistances des populations engendrèrent des négociations et des compromis qui ne se traduisirent pas seulement par des indemnisations ou des tarifs préférentiels sur l'électricité. Après la Seconde Guerre mondiale, vint le temps des grands projets de l'État aménageur - indexées notamment dans l'inventaire sous l'intitulé « Plans d'aménagement régional ». L'enjeu était alors plus que jamais l'entrée dans la modernité de l'ensemble du territoire national divisé entre « Paris et le désert français » (J.-F. Gravier, 1947). En Limousin, il se traduisit d'abord par la lutte contre l'émigration et la crise

économique, comme en témoigne ce fonds stigmatisant les « régions sous-développées »¹³. En Auvergne et Limousin, l'entreprise de mise en valeur du territoire fut confiée en 1962 à la société d'économie mixte baptisée SOMIVAL jusqu'à sa privatisation en 2003. Les fonds des préfetures, des conseils généraux et de la SOMIVAL témoignent de la multiplication des enquêtes sur l'activité économique de la région et de la succession et de l'accumulation des plans de modernisation, d'équipement, d'aménagement, de développement... Le volontarisme est frappant dans les projets de « mise en valeur » rurale, touristique et industrielle et les paysages limousins s'en sont trouvés radicalement transformés avec, par exemple, la création des plans d'eau artificiels à Bort-les-Orgues, Vassivière¹⁴ et Neuvic. L'examen du lexique et des présupposés de la pensée - opposant le sous-développement au développement, le désert à la capitale, l'archaïsme à la modernité - rendra compte, dans une démarche d'histoire culturelle étudiant les représentations collectives, des motivations mais aussi des rapports de domination et de pouvoir ayant présidé à ces aménagements.

¹⁰ JOUDIQUO Benoît, SAY Hélène, QUEYRIE Geneviève, *La Corrèze au fil de l'eau*, Tulle, 2002 ; BERLIÈRE Justine (dir.), *Barrages et hydroélectricité en Corrèze. Les vallées de la houille blanche*, Tulle, 2012.

¹¹ FAURE Armelle, *Bort-les-Orgues, les mots sous le lac : récits et témoignages d'avant le barrage*, Toulouse, 2012.

¹² Voir en particulier : Arch. dép. Corrèze, 1163 W 286 ; 32 W 1399-1400 ; 32 W 1405-1407 ; 32 W 1410-1414 ; 32 W 1418 ; 32 W 1427 ; 33 W 1530.

¹³ « Classement de communes en zones critiques ou d'urgences : aides aux régions sous-développées, 1955-1959 » : Arch. dép. Creuse, 56 W 199.

¹⁴ CAROF Alain, « Vassivière en Limousin : l'invention d'un paysage », dans Philippe GRANDCOING (dir.), *Paysage et environnement en Limousin*, op. cit., p. 339-355.

Une histoire du climat

En 1967, Emmanuel Leroy-Ladurie avait ouvert la voie à une histoire du climat¹⁵, qu'il a poursuivie et dans le prolongement de laquelle se sont inscrits les travaux d'Emmanuel Garnier et de Jérémie Desarthe sur les événements climatiques extrêmes, leurs causes, leur gestion et leurs conséquences¹⁶. L'historicisation du climat achoppe, comme toute entreprise historique, sur la difficulté particulièrement aiguë dans ce cas précis, à extraire les faits de la gangue de leur perception passée. En effet, les journaux intimes, les observations de naturalistes, les données sérielles fournies par les relevés météorologiques et leurs effets sur la faune et la flore établis par les notables locaux¹⁷, et *a fortiori* les dossiers relatifs aux « sinistres et calamités » ont tendance à se focaliser sur les épisodes climatiques jugés par les hommes anormaux et pénalisants (sécheresses, gels, incendies de forêts, inondations). Ces sources phénologiques doivent également être rigoureusement restituées dans leur contexte culturel : on s'aperçoit par exemple que les dates des bans de vendanges auxquelles on s'est longtemps fié n'ont pas seulement été déterminées par les conditions climatiques mais aussi par des pratiques viticoles et des modes œnologiques volatiles¹⁸. Des précautions méthodologiques doivent donc être prises pour poursuivre l'histoire du climat en Limousin dont quelques repères avaient été posés par Michel Galliot¹⁹.

Les villes

L'histoire urbaine est un champ historiographique particulièrement enrichi en France par les questionnements environnementalistes, sur l'initiative pionnière de Geneviève Massard-Guilbaud²⁰. Les villes constituent en effet un objet d'étude privilégié dans la mesure où elles ont été des sortes de synchrotrons

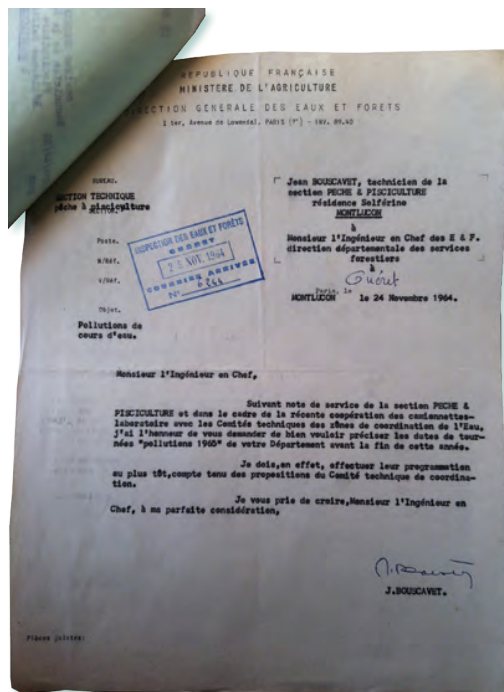


Fig. 4 - Lettre du 24 novembre 1964 à propos de la tournée des camionnettes laboratoires. Arch. dép. Creuse, 1030 W 47, Pêche électrique (1962-1974). Pollution de cours d'eau, tournées de camionnettes laboratoires.

des mutations matérielles, démographiques et économiques engendrées par l'industrialisation. L'appréhension des villes comme des métabolismes invite à en analyser les flux entrants et les flux sortants²¹. Étudier la série S « Travaux publics et transports » sur l'adduction d'eau, l'électrification, la construction de la voirie et des chemins de fer ne revient plus seulement à établir le maillage progressif du territoire par le progrès technique et à en mesurer les retombées sociales en termes de bien-être et de développement. La mise en place de ces réseaux a également démultiplié la consommation de matières premières et les possibilités techniques de l'intensifier. Comme Grégory Quenet y invite en conclusion de *Versailles, une histoire naturelle*, il faudra mener une histoire environnementale des villes en quantifiant ces flux entrants de matière et en analysant les choix faits par les autorités publiques pour répondre aux besoins croissants des populations²². Il faut pour ce faire interroger à nouveaux frais les séries S et O et les fonds W afférents à ces questions. Les flux sortants ont déjà focalisé l'attention d'autres historiens environnementalistes,

¹⁵ LE ROY-LADURIE Emmanuel, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, 1967.

¹⁶ LE ROY-LADURIE Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat*, 3 t., Paris, 2005-2009 ; GARNIER Emmanuel, *Les dérangements du temps. 500 ans de chaud et de froid en Europe*, Paris, 2009 ; DESARTHE Jérémie, *Le Temps des saisons. Climat, événements extrêmes et sociétés dans l'Ouest de la France (XVI^e-XIX^e siècles)*, Paris, 2013.

¹⁷ Cf. par exemple les imprimés du « Ministère de l'instruction publique – Bureau central météorologique » consignés les « Observations sur les phénomènes de la végétation et sur les animaux » (1882-1906, 1909-1917, 1926-1928), Arch. dép. Haute-Vienne, 6 S 73.

¹⁸ GARNIER Emmanuel, *op. cit.*, p. 33.

¹⁹ LEMARCHAND Jean-Pierre, GALLIOT Michel, *Y'a plus de saisons !? La mémoire du climat limousin (Corrèze-Creuse-Haute-Vienne)*, Guéret, 1992 ; GALLIOT Michel, *À la Saint-Médard. Histoire de la météorologie à Limoges et en Haute-Vienne*, s.l., 1999.

²⁰ MASSARD-GUILBAUD Geneviève, « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Histoire urbaine*, n° 18, 2007, p. 5-21.

²¹ *Ibid.*, p. 20.

²² « Conclusion. Pour une histoire de la France », dans QUENET Grégory, *Versailles, une histoire naturelle*, Paris, 2015, p. 189.

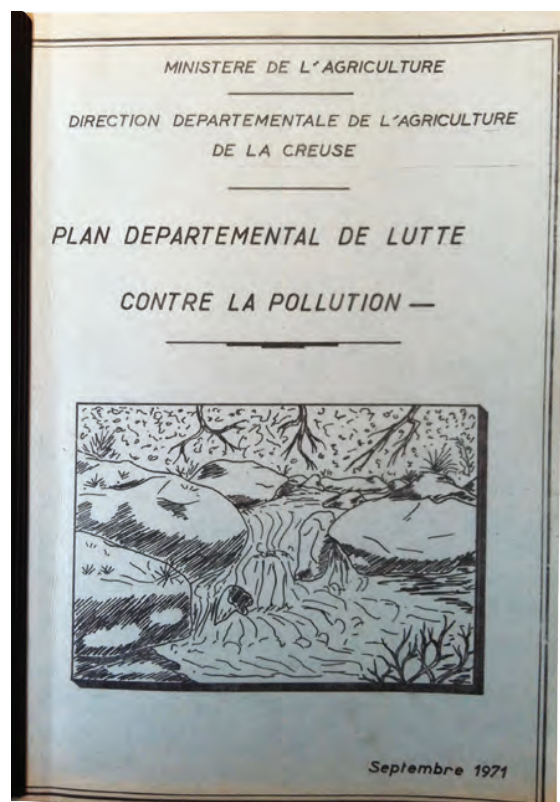


Fig. 5 - Couverture de la brochure « Plan départemental de lutte contre la pollution », septembre 1971. Arch. dép. Creuse, 64 W 15, V^e Plan : rapport d'exécution 1966-1969. Plan départemental de lutte contre la pollution, sept. 1971 (carte), dossier 2.

recyclage s'est peu à peu éteint –). La place accordée au végétal en ville constitue un autre chantier investi par l'histoire environnementale : Charles-François Mathis et Émilie-Anne Pépy invitent à étudier non seulement les parcs et jardins mais aussi le végétal « hors-sol » : fruits, légumes et fleurs transitant vers les étals des marchés, bois de chauffage vers les cheminées, etc.²⁹. Les archives du service municipal des jardins de Limoges (1943-1994), les archives départementales relatives aux « concours des villes et villages fleuris » des années 1960-1970 offrent quelques fonds permettant d'étudier la place de la nature ornementale en ville, les vertus qu'on lui accorde, les activités qu'on lui destine et les groupes sociaux qui la pratiquent. Les fonds relatifs aux jardins ouvriers ouvrent d'autres perspectives : la culture d'un jardin en milieu urbain entretient une relation physique à la terre, maintient l'attachement au rythme saisonnier des semences, du bêchage, des récoltes. Quel rôle ces jardins ouvriers jouèrent-ils dans le maintien, l'émergence ou la résurgence d'une sensibilité à la dimension environnementale du cadre de vie ? À l'échelle nationale, elle a pour origine la fondation de la « Ligue du coin de terre et du foyer » en 1896 par l'Abbé Lemire. Reconnue en 1976 en tant qu'organisme de protection de la nature, elle est devenue en 1992 la « Fédération Nationale des Jardins Familiaux ». Plusieurs fonds ont été repérés dans les Archives départementales de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne et sont indexés dans l'inventaire.

L'industrie

L'histoire industrielle a été renouvelée par l'histoire des pollutions des sols, de l'air et des cours d'eau³⁰. Les séries relatives aux installations classées permettront de revenir sur l'histoire des nuisances industrielles en Limousin depuis

à l'instar de Stéphane Frioux qui s'intéressa dès son mémoire de master à « la conquête de l'hygiène à Limoges » au XIX^e siècle²³ puis généralisa son analyse aux villes limousines²⁴ et à la France²⁵. Sa source principale fut les archives des conseils départementaux d'hygiène qui regorgent d'informations sur l'assainissement des eaux usées, la gestion des ordures ménagères et des déchets industriels. Sabine Barles a montré tout l'intérêt de faire l'histoire des déchets urbains²⁶, des infrastructures qui les gèrent (voieries, réseaux de tout-à-l'égout, stations d'épuration²⁷), des métiers qui leur furent affectés (la disparition des chiffonniers, la professionnalisation des éboueurs) ainsi que les transformations des catégories de pensée qui leur sont liées (le sain et le malsain²⁸ ; l'utile et l'inutile – au XIX^e s., les boues urbaines et les eaux d'égout étaient collectées, transportées et utilisées en agriculture pour leurs vertus fertilisantes. Puis ce

²³ FRIOUX Stéphane, *La conquête de l'hygiène à Limoges, 1849-1914*, mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin-Lyon 3, sous la dir. d'Olivier FAURE, 2002.

²⁴ FRIOUX Stéphane, « L'assainissement des villes limousines aux XIX^e et XX^e siècles. Essai d'histoire environnementale », dans Philippe GRANDCOING, *Paysage et environnement en Limousin de l'Antiquité à nos jours*, op. cit., p. 295-313.

²⁵ FRIOUX Stéphane, *Les batailles de l'hygiène : villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, 2013.

²⁶ BARLES Sabine, *L'invention des déchets urbains, France, 1790-1970*, Seyssel, 2005.

²⁷ Pour faire une histoire des stations d'épuration, voir par exemple, pour la Creuse : Arch. dép. Creuse, 1325 W 10-13 ; 1119 W 22 ; 1007 W 3 ; 1595 W 8-46.

²⁸ CORBIN Alain, *Le Miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, 1982 ; VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé : le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, 1999.

²⁹ MATHIS Charles-François et PÉPY Émilie-Anne, *La Ville végétale. Une histoire de la nature en milieu urbain (France, XVII^e-XXI^e siècle)*, Ceyzérieu, 2017.

³⁰ MASSARD-GUILBAUD Geneviève, *Histoire de la pollution industrielle, France 1789-1914*, Paris, 2010 ; LE ROUX Thomas, *Le laboratoire des pollutions industrielles, Paris, 1770-1830*, Paris, 2011 ; LE ROUX Thomas et LETTE Michel, *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit, XVII^e - XXI^e s.*, Rennes, 2013.

le décret-loi du 15 octobre 1810, à travers les plaintes déposées par les voisins propriétaires, les rapports d'enquêtes de *commodo-incommodo* et les arbitrages rendus par l'administration, voire la justice. Dans ces dossiers, l'usine de pâte à papier de Saillat-sur-Vienne a retenu notre attention. La Société anonyme des matières tannantes qui était installée dans cette commune a été autorisée le 27 novembre 1930 à exploiter une fabrique de pâte à papier qui n'a cessé de prendre de l'ampleur après la Seconde Guerre mondiale. Les archives relatives à cette usine rapportent deux échos qui ne cessèrent de se répondre jusqu'à aujourd'hui. D'un côté, cette usine fut source de pollution. Les sociétés de pêche multiplièrent les alertes relatives aux empoisonnements récurrents des cours d'eau provoqués par les rejets de l'usine. Sa dangerosité fut soulignée en 1954 lors d'une fuite accidentelle de chlore liquide qui causa l'hospitalisation d'une trentaine d'employés, la contamination des sols cultivés aux alentours et l'évacuation de la population à proximité. Enfin, en 1964, le sous-préfet de Rochechouart s'inquiéta de la sous-oxygénation de la Vienne et de la surmortalité de la faune en aval de l'usine, dues à l'accroissement de la production de pâte à papier. De l'autre, les autorités administratives et les experts (du comité consultatif des établissements classés, de la commission départementale de pollution des eaux) se félicitaient des efforts technologiques que la direction de la Société des Produits chimiques et Celluloses Rey mettait en œuvre pour limiter sa pollution. Ainsi en 1951, l'usine de Saillat était montrée en modèle par le comité consultatif des établissements classés : « L'usine de SAILLAT en 1951 a bouleversé de fond en comble son atelier de diffusion discontinu pour installer un matériel américain de lavage continu par filtres à étages (le premier installé en Europe) »³¹. En 1964, pour remédier à la pollution industrielle de la

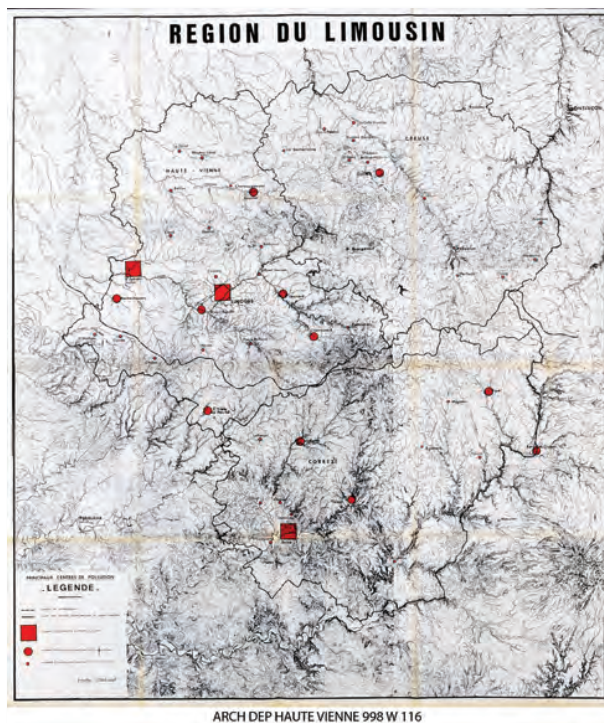


Fig. 6 - Carte des principaux centres de pollution de la région Limousin en 1968. Arch. dép. Haute-Vienne, 998 W 116, VI^e Plan (1971-1975) ; la pollution des eaux de surface en Limousin (situation 1968).

Vienne, le sous-préfet relayait auprès du préfet de la Haute-Vienne la demande du directeur d'usine d'augmenter le débit du cours d'eau pendant un mois et ainsi maintenir son niveau de production, contre la promesse de ce dernier de mettre en service un bassin de décantation et de réoxygénation des eaux usées. Puis la préfecture accompagna l'extension de l'usine : en 1966, elle était autorisée à installer un nouvel atelier de fabrication, en 1967, un dépôt d'essence de térébenthine et en 1968 un dépôt de boues de carbonates de chaux. À travers cet exemple, on cerne les négociations récurrentes touchant les acteurs pris entre l'impératif de produire et celui de ne pas polluer, mais aussi entre la nécessité d'adapter la production aux contraintes du milieu et l'espoir de solutions technologiques pour débrider le système.

L'adimensionnement de l'histoire industrielle peut aussi être abordée par le biais de la santé au travail. Les fonds relatifs aux maladies professionnelles et à l'interdiction de produits dangereux doivent

³¹ « Les eaux résiduaires dans les usines de pâte à papier », rapport établi à Saillat, 22 avril 1951 : Arch. dép. Haute-Vienne, carton « Pollution des eaux 1949-1959 » : 985 W 1695, chemise « 1951-1954 pollution d'eaux - instructions ».

être interrogés en ce sens. Judith Rainhorn a montré à l'échelle de la France que l'emploi de la céruse dans les ateliers de peinture et dans la peinture en bâtiment a duré 150 ans en dépit de sa toxicité et des risques connus et reconnus de saturnisme et ce, grâce à un consentement largement partagé par les ouvriers, le corps médical et les pouvoirs publics³². L'histoire de ce « poison légal » est à approfondir en Haute-Vienne dans l'histoire des fabriques de porcelaine. Les enjeux contradictoires apparaissent clairement dans les archives. Ainsi le conseil municipal de Bellac prévient en 1901 que le blanc de céruse peut « compromettre la santé des ouvriers appelés à en faire usage » mais vingt ans plus tard, une circulaire du ministère de l'Intérieur déplore que la guerre ait fait oublier son interdiction légale depuis 1909³³.

La modernisation agricole

L'histoire de la modernisation agricole est aussi à reconsidérer de manière critique, en mettant au jour le tribut environnemental qu'elle exigea dans les trois départements limousins largement dédiés à cette activité économique. L'entrée dans l'agriculture productiviste accélérée avec la Politique Agricole Commune (1962) et les lois d'orientation agricole (1960-1962) fut soutenue et mise en œuvre par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) créé en 1956 et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) fondée en 1946. Or derrière ce consensus apparent, n'y eut-il pas des réticences, voire des résistances ? Que sait-on notamment des résistances au remembrement et à la disparition des communaux ? *Ni l'Histoire de la France rurale* ni *Les paysans dans la société française* ne les mentionnent et il n'y a pas d'ouvrage de référence sur le sujet. Pourtant le travail d'anthropologie historique mené par Sophie Lalignant sur

la localité bretonne de Damgan montre bien les bouleversements causés par le remembrement des années 1960 non seulement sur les pratiques agricoles, mais aussi sur la relation aux plantes et aux bêtes, sur les pratiques religieuses, matrimoniales et même lexicales³⁴. Récemment, le projet ANR d'histoire du gouvernement de l'environnement par la propriété (GOVENPRO³⁵) a développé une réflexion sur les communs environnementaux et leur conceptualisation dans laquelle il faudrait inscrire une enquête en Limousin dans les archives relatant « le partage des terrains communaux ». En effet, elles donnent à voir, commune par commune, le délitement des usages collectifs du foncier. Que sait-on des résistances au rachat progressif des semences par les semenciers à partir de 1961 ? Avec le *Certificat d'obtention végétale* qui est reconnu cette année-là, les paysans perdent progressivement leur autonomie car les hybrides vendus par les semenciers sont difficilement réutilisables d'une année sur l'autre. Comment les produits phytosanitaires ont-ils été introduits dans les pratiques quotidiennes ? Les experts responsables de cette modernisation sont de mieux en mieux connus à l'échelle nationale³⁶. Mais comment ce savoir et ses applications ont-ils irrigué le territoire français ? Par exemple, les archives corréziennes du « Comité départemental de la vulgarisation et des progrès agricoles »³⁷ montrent en filigrane l'idéologie qui a présidé à ces métamorphoses et les consignes pratiques adressées aux agriculteurs.

Les archives relatives à la « destruction des nuisibles » des trois départements révèlent également une conception hiérarchisée et utilitariste de la faune – pas seulement le loup – et de la végétation dont il faut interroger les enjeux à la manière dont les contributeurs au colloque *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat* l'ont fait récemment³⁸.

³² RAINHORN Judith, « Poison légal. Une histoire sociale, politique et sanitaire de la céruse et du saturnisme professionnel (XIX^e siècle - premier XX^e siècle) », *Pollution atmosphérique* [En ligne], n°228, mis à jour le : 14/03/2016 ; Eadem, *Poison légal. Une histoire sociale, politique et sanitaire de la céruse et du saturnisme professionnel (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, 2019 [à paraître].

³³ « Maladies d'origine professionnelle : législation ; déclarations de maladies ; interdiction de produits dangereux 1901-1939 » : Arch. dép. Haute-Vienne, 10 M 86.

³⁴ LALIGANT Sophie, *Un point de non-retour. Anthropologie sociale d'une communauté rurale et littorale bretonne*, Rennes, 2007.

³⁵ Projet GOVENPRO : L'histoire du gouvernement de l'environnement par la propriété (fin XVIII^e siècle-présent, Europe, États-Unis, mondes coloniaux et post-coloniaux). Projet ANR-14-CE03-0003 : <https://govenpro.hypotheses.org>, consulté le 19 février 2019.

³⁶ JAS Nathalie, *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture : les sciences agronomiques en France et en Allemagne, 1850-1914*, Paris, 2001 ; BONNEUIL Christophe et THOMAS Frédéric, *Gènes, pouvoirs et profits. Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Quae & Lausanne, Fondation pour le progrès de l'homme, 2009 ; BONNEUIL Christophe et PESTRE Dominique, *Le siècle des Technosciences (depuis 1914). Histoire des sciences et des savoirs*, t. 3, Paris, 2015.

³⁷ Arch. dép. de Corrèze, 539 W 94 ; 65 W 2413.

³⁸ LUGLIA Rémi (dir.), *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat*, Rennes, 2018.

Les politiques environnementales

Les archives du Limousin permettront également de retracer la mise en œuvre locale des politiques environnementales. Une histoire sur le temps long de la lutte contre les pollutions peut être menée à partir de fonds réunis dans l'inventaire sous l'intitulé « Politique de lutte contre les pollutions ». Comment les décisions prises par le pouvoir central ont-elles été appliquées et déclinées dans les trois départements limousins ? Les archives de l'inspection des installations classées, celles des polices des eaux, de la pêche et de la chasse, puis de l'environnement, celles des comités départementaux d'hygiène, de la Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) ou encore celles des Agences de l'eau de l'Adour-Garonne et de Loire-Bretagne constituent une mine pour écrire cette histoire jalonnée par quelques grandes lois : le décret de 1810 puis la loi de 1917 sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, les lois de lutte contre les pollutions atmosphériques (1932 et 1961), la loi sur l'eau (1964), les lois sur les installations classées de 1976 et 2003.

Certains fonds méritent une attention particulière. Un dossier de la préfecture creusoise portant sur les « autorisations de publicité et propagande par haut-parleurs » rappelle que la pollution sonore et sa réglementation ont une histoire. De riches dossiers de Limousin Nature Environnement complètent ceux du chercheur Philippe Brunet sur la pollution radioactive et les mobilisations qu'elle suscita dans la région de Bessines. Enfin, nulle politique ne peut être menée sans données chiffrées. Un fonds des Archives départementales de la Creuse nous renseigne sur la mise en place progressive des techniques de mesure de la pollution des

cours d'eau à partir des années 1950. Elle est assurée par des camionnettes-laboratoires qui ne sont qu'au nombre de huit pour toute la France en 1958 et qui desservent chaque département à raison de deux tournées par an seulement. Sous l'autorité du Conseil supérieur de la pêche, « les conducteurs de camionnettes ne sont pas appelés à verbaliser mais ont un rôle purement technique de détection des pollutions. Ils fourniront, le cas échéant, aux Industriels, toutes indications utiles pour faire cesser les déversements nocifs »³⁹. Ces archives donnent également des indications sur les composants chimiques qu'on est capable de mesurer – et dont la liste s'allonge au fil du temps, rendant les analyses de plus en plus précises – et sur les solutions techniques préconisées pour remédier aux pollutions.

L'histoire de la patrimonialisation de la nature en Limousin est un autre pan de ces politiques environnementales. Elle a été initiée par la loi de 1906, approfondie par celle de 1930 maintes fois réformée et enfin fondue dans le code de l'environnement (2005). En un siècle, cette législation a permis le classement de 38 sites et l'inscription de 189 sites en Limousin en 2010. Les cascades corréziennes de Gimel furent, en 1912, parmi les premiers sites naturels classés. Les documents de travail des commissions départementales des sites permettront de retracer la généalogie des inventaires de ces « richesses naturelles, pittoresques et artistiques ». On y analysera la composition de ces commissions et son influence sur les critères retenus pour sélectionner les sites à protéger. La valorisation touristique du territoire fut prioritaire dès la Belle époque, comme en témoigne cet argumentaire en faveur de la protection des Pierres Jaumâtres en 1906

³⁹ Lettre du directeur des Eaux et forêts, 10 septembre 1956. Arch. dép. Creuse, 1030 W 47.

(classées en 1927) : « Ce n'est pas par ses monuments (bien qu'il en possède plusieurs dignes d'intérêt) que le département de la Creuse doit fixer l'attention des touristes mais plutôt par les sites pittoresques qu'il offre, à chaque pas, aux yeux du voyageur »⁴⁰. Puis la loi de 1967 ouvrit la voie aux parcs naturels régionaux. Les archives départementales et celles de la DREAL offrent la matière pour retracer la genèse des parcs naturels régionaux de Périgord-Limousin (1998) et de Millevaches (2004). La gestation fut longue : l'idée remonte au printemps 1966. En 1968, maires et conseillers généraux discutèrent effectivement des conditions de sa réalisation sur le plateau de Millevaches⁴¹ ; mais dès janvier 1970, une correspondance entre le préfet de région Olivier Philip et le sous-secrétaire d'État à l'Économie et aux finances, Jacques Chirac, préfigure les difficultés d'entente entre les différentes collectivités territoriales⁴².

sont donc nombreux dans les fonds limousins. Les résultats confirmeront peut-être l'hypothèse d'une région précocement sensible à la cause environnementale car elle ne fut pas seulement le giron du Congrès de l'arbre et de l'eau mais aussi celui du premier BTS de gestion et protection de l'environnement (Neuvic, 1971) qui marqua l'histoire de l'éducation à l'environnement et celui de la Fédération Limousine pour l'étude et la protection de la Nature (rebaptisée Limousin Nature Environnement), laboratoire d'action de 140 associations entre 1975 et 2015.

Les acteurs de la protection de l'environnement

Ces politiques de protection de l'environnement ont alimenté des tensions et des conflits d'intérêts récurrents qui appellent un travail précis d'histoire sociale et culturelle des promoteurs de la protection de la nature en Limousin⁴³. Les méandres historiques de la conscience environnementale doivent être retracés en dépouillant les fonds des sociétés savantes, des associations de promotion du tourisme, des sociétés de pêche, des associations naturalistes et de protection de la nature et de l'environnement. La réflexion et l'action du Congrès national de l'arbre et de l'eau, à l'initiative de la société Gay-Lussac, méritent une étude approfondie tant il fut pionnier à l'échelle nationale. En effet, il déploie son activité savante et ses actions de préservation de 1907 à 1938. Les chantiers de recherche en histoire environnementale

⁴⁰ M. Giraud, 10 mars 1906, dans « Inventaire des richesses naturelles, pittoresques et artistiques de la France (monuments et sites non classés) : réponses par cantons à un questionnaire ». Arch. dép. Creuse, 4 T 23.

⁴¹ Coupure de presse : « Tourisme. Des notables du Limousin approuvent un projet de parc naturel régional », *Le Monde*, 21 février 1968. Arch. dép. Corrèze, 1102 W 194.

⁴² Arch. dép. Haute-Vienne, 998 W 189.

⁴³ Voir notamment : FORD Caroline, *Naissance de l'écologie. Polémiques françaises sur l'environnement, 1800-1930*, Paris, 2018 et VRIGNON Alexis, *La naissance de l'écologie politique en France Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes, 2017.